

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
« Transports »

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer**

**ARRÊTÉ du 16 FEV. 2018**

portant nomination au conseil supérieur de la marine marchande

NOR : TRAT1802136A

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu la loi n°48-340 du 28 février 1948 modifiée portant organisation de la marine marchande ;

Vu le décret n°2002-647 du 29 avril 2002, relatif à la composition, aux attributions et à l'organisation du Conseil supérieur de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination au Conseil supérieur de la marine marchande,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Est nommé au Conseil supérieur de la marine marchande, au titre de l'Etat, représentant le ministre chargé du budget :

- M. Jean-Baptiste Le Brun, chef de la mission « infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier.

## Article 2

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait, le **16 FEV. 2018**

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre  
de la transition écologique et solidaire, chargée des transports

Elisabeth BORNE